

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Département  
de la Haute-Savoie

Arrondissement de  
Saint-Julien-en-Genevois

**COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 2023.039**

Séance du **ONZE AVRIL DEUX MILLE VINGT-TROIS**

Date de la convocation : Mardi 5 avril 2023

Président de séance : M. Patrick ANTOINE

Secrétaire de séance : Mme Anne-Lise VOUTAY-MERMET

Quorum : 15

17 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY MERMET, SILLARD, JOURNE, BARBERIS, JOLIVET, GAUD-DAVIET, PICHAT, LEVET, GUGLIOTTA, BREGEGERE, ROGUET, MARTINEZ

6 pouvoirs :

Guy LAMBELET à Marc ROGUET, Séverine FRIES CHATAGNAT à Jean-Pierre BELMAS, Maurice BERTRAND à Anne-Lise VOUTAY-MERMET, Martine PARRET à Véronique FENEUL, Christine MOUCHET à Patrick ANTOINE, Laetitia REAL-LAFFRIQUE à Pascale PELLIER

5 absents :

Mmes MARAUD, PAILLASSON et MM. ALPSTEG, RIBOURDOUILLE et RICHARD

***Objet : Opération de restructuration extension de la Mairie – Lot n°03 : cloisons – doublages – faux-plafonds– Avenant n°3***

Dans le cadre de l'opération de travaux de restructuration et d'extension de la Mairie, un avenant doit être établi pour le lot n°07, notifié le 17 janvier 2022 à l'entreprise SNPI.

Cet avenant, qui doit être établi avec l'entreprise SNPI, titulaire du lot n°07 : cloisons – doublages – faux-plafonds, a pour objet d'opérer une plus-value à la suite de l'établissement de la fiche de travaux modificative par le maître d'œuvre comprenant le remplacement du faux plafond en BA13 par un plafond plâtre et en toile fibrée sur l'ensemble de l'ancienne annexe entraînant une plus-value de 1 144,00 € HT, soit 1 372,80 € TTC sur le montant total du marché.

Un premier avenant avait été établi avec l'entreprise SNPI, titulaire du lot n°07 après avoir été approuvé par délibération n°2022.124 du Conseil Municipal du 19 décembre 2022. Il entraînait une plus-value de 1 634,55 € HT, soit 1 961,45 € TTC.

**2023.039**

**081**

Un deuxième avenant avait été établi avec l'entreprise SNPI, titulaire du lot n°07 après avoir été approuvé par délibération n°2023.026 du Conseil Municipal du 13 mars 2023. Il entraînait une plus-value de 1 520,00 € HT, soit 1 824,00 € TTC.

Selon l'article R. 2194-8 du code de la commande publique, le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens et à 15% du montant initial. Considérant que le montant initial du lot s'élève à 104 807,42 € HT, soit 125 768,90 € TTC et que le montant total des modifications entraîne une plus-value de 4 298,55 € HT, soit 5 158,26 € TTC, le montant des modifications s'élève donc à 4,10 % du montant initial.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

**ARTICLE 1 :** **APPROUVE** l'avenant n°3 établi par le maître d'œuvre pour ce lot ;

**ARTICLE 2 :** **APPROUVE** le nouveau montant du marché qui est fixé à 109 105,97 € HT, soit 130 927,16 € TTC ;


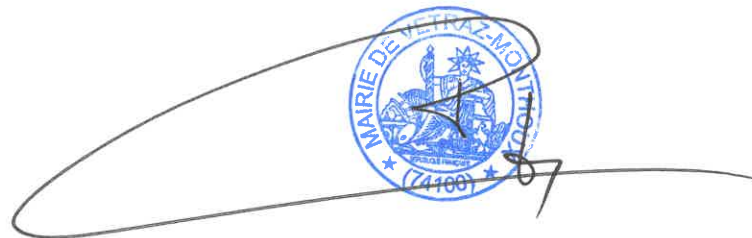
**ARTICLE 3 :** **AUTORISE** Monsieur le maire à signer le présent avenant et tout document nécessaire à son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance  
Anne-Lise VOUTAY-MERMET

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 19 avril 2023  
Le Maire  
Patrick ANTOINE



Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 21/04/2023



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.